

# COMMUNE DE FESTUBERT

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

### Arrêté portant autorisation de mise en place d'une benne sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande en date du 10 juin 2024 la société PAPREC RECYCLAGE sollicite l'autorisation de poser une benne sur le domaine public au niveau du parking de la salle des fêtes.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

### ARRETE

Article 1 la société est autorisée à installer une benne à compter du 13 septembre 2024 au 16 septembre 2024 au niveau du parking salle des fêtes.

Article 2 : Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 03/09 / 2024  
Publié,  
Le Maire,  
Jean-Marie DOUVRY



Acte certifié exécutoire,  
Notifié à l'intéressé,  
Le Maire,  
Jean-Marie DOUVRY

